

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

### COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL

Etaient Présents : M. MASSION, Maire, M. MARUT, Mme DUBOIS, M. ROULY, Mme GUILLEMIN, M. ROSAY, Mme MAILLET, M. BERENGER, Mme PLATE, M. EZABORI, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. KERMARREC, M. BACHELAY, Mme VATEY, Conseillers municipaux délégués.

Mme ARSENE AHMAR, Mme FERON, Mme GAYET, Mme PLOQUIN, M. PREPOLESKI, Mme QUINIO, M. SYLLA, M. TERNATI, Mme VENARD, M. ASSE, M. BONNEAU, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. TAILLEUX, Mme THEBAULT, Conseillers Municipaux Délégués.

M. MARTINE, M. BRUNEAU, M. RIDEL, M. MATHIEU, M. HONNET, Mme VOISARD, Conseillers Municipaux.

#### Désignation du secrétaire de séance

M. SYLLA a été désigné, à l'unanimité.

#### Approbation du compte-rendu valant procès-verbal de la séance précédente

Adopté à l'unanimité.

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

#### DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

##### COMMUNICATIONS

##### Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

Une seule décision a été prise le 07 septembre 2016, elle relève de la gestion courante de la commune.

En outre, un marché public a été signé entre le 28 août et le 29 septembre 2016.

##### Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Dont acte

Par courrier du 13 octobre 2016, Madame Martine LEJEUNE, conseillère municipale, nous a informés de son souhait de démissionner de sa fonction. Conformément à l'article L270 du code électoral, Madame Elisabeth MATHIEU est nommée conseillère municipale de Grand Quevilly à compter du 13 octobre 2016.

##### DELIBERATIONS

##### Election d'un adjoint au Maire

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 29 mars 2014, M. Sébastien MARTINE a été élu 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. Par courrier en date du 20 septembre 2016, M. Martine a émis le souhait de démissionner de sa fonction d'adjoint au Maire. Il garde cependant son mandat de Conseiller Municipal. En application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, un nouvel adjoint au Maire doit être désigné. Après un appel à candidature et vote de l'assemblée, M. EZABORI est désigné en qualité de 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

### Modification du nombre de membres du Conseil Municipal au sein des commissions permanentes et désignation de nouveaux membres

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a créé 3 commissions permanentes et 2 sous-commissions techniques dont la première commission et la troisième commission. Suite aux différentes démissions, des nouveaux membres sont nommés :

- M. Nicolas ROULY est nommé membre de la 1<sup>ère</sup> commission ;
- Mme MATHIEU est nommée membre de la 2<sup>ème</sup> commission,
- M. EZABORI est nommé au sein de la 3<sup>ème</sup> commission, passant de 16 à 17 membres.

### Désignation de deux membres du Conseil Municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a créé la commission consultative des services publics locaux, conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Suite aux différentes démissions, Monsieur Nicolas ROULY et Madame Elisabeth MATHIEU sont nommés membres de cette commission.

### Désignation des membres du Conseil Municipal au sein de la commission de délégation de service public

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné cinq membres du Conseil Municipal (titulaires et suppléants) au sein de la commission de délégation de service public. Suite aux différentes démissions, la commission a été réélue totalement. Les nouveaux membres sont les suivants : M. ROULY, M. EZABORI, M. BOUTEILLER, M. PREPOLESKI, M. HONNET (titulaires), Mme PLATE, M. MARUT, Mme LEFEBVRE, Mme VATEY, M. BONNEAU (suppléants).

### Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein du conseil d'école de Charles Calmette

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné un conseiller municipal dans chaque école pour siéger aux conseils d'écoles. Par même délibération, M. Sébastien MARTINE a été élu membre du conseil d'école de Charles Calmette. La démission de M. Sébastien MARTINE de sa fonction d'adjoint est effective depuis le 4 octobre 2016. Après un appel de candidature et vote de l'assemblée, Madame Christelle FERON est nommée membre au sein du conseil d'école de Charles Calmette.

### Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de musique associative de Grand Quevilly »

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné trois membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique Associative de Grand Quevilly. M. MARTINE a été élu membre de ce Conseil d'Administration. La démission de M. Sébastien MARTINE de sa fonction d'adjoint est effective depuis le 4 octobre 2016. Après un appel de candidature et vote de

l'assemblée, Monsieur Nicolas ROULY est nommé membre du Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de Musique Associative de Grand Quevilly ».

#### Commission d'appel d'offres – Modification de sa composition

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat. Monsieur Alexis RINGOT et Mme LEJEUNE ayant démissionnés de leurs mandats de conseillers municipaux, la commission a été réélue totalement. Les nouveaux membres sont les suivants : Mme LEFEBVRE, M. ROSAY, Mme PLATE, Mme VATEY, Mme MATHIEU (titulaires), M. EZABORI, Mme GAYET, M. MARUT, M. KERMARREC, M. HONNET (suppléants).

#### Dérogation au repos dominical des salariés

Adopté à l'unanimité

Chaque année, les commerces de détail (vente de produits finis aux particuliers) installés sur la commune, peuvent solliciter M. le Maire afin de déroger au repos dominical de leurs salariés. Au vu des demandes enregistrées les années précédentes, les dates des cinq dérogations sont les suivantes :

*Pour les commerces de détail :*

- 15 janvier 2017 (soldes d'hiver)
- 10, 17, 24 et 31 décembre 2017 (fêtes de fin d'année).

*Pour les concessionnaires automobiles :*

- 15 janvier 2017 (portes ouvertes).

#### Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 16 octobre 2015, la Ville et le CCAS de Grand-Quevilly ont signé une convention constitutive d'un groupement de commandes. Cette convention permet aux deux contractants de mutualiser leurs achats par l'intermédiaire d'un marché public. Par délibération du 18 mars 2016, un avenant n°1 à cette convention a été signé afin d'inclure une nouvelle prestation. Un avenant n°2 sera signé afin d'inclure les prestations suivantes: matériel audiovisuel et numérique ; matériel et mobilier.

#### Modification du tableau des emplois

Adopté à l'unanimité

Le tableau des emplois est remis à jour suite aux différentes modifications :

-*Service Petite Enfance* : Un emploi d'Educateur de jeunes enfants à temps complet est vacant. Cet emploi est confié à un agent contractuel pour une durée d'un an à compter du 19 octobre 2016.

-*Service Education Jeunesse Sport et Vie Associative* : Un emploi d'ASEM à temps non complet 90% est vacant. Le contrat de l'agent en poste est renouvelé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

-*Service Espaces Verts* : Un emploi de jardinier est occupé par un agent contractuel, qui possède les qualités requises pour occuper ces fonctions. Afin de le nommer statutairement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, son emploi est transformé en un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARUT  
DELIBERATION

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif de Territoire

Adopté à la majorité absolue

Depuis septembre 2013, la Ville a mis en place, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, le dispositif « Anim'écoles ». Ce dispositif s'est inscrit dans un Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour la période 2013-2016. L'évaluation du projet a été rédigée et présentée dans les conseils d'école et validée par la direction départementale de la cohésion sociale. Un nouveau projet a été rédigé prenant en compte l'ensemble des actions municipales. Par conséquent, une convention sera signée entre la Ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2016/2019.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROULY  
DELIBERATIONS

Débat d'orientation budgétaire pour 2017

Dont acte

Le présent rapport rappelle les priorités politiques de la Municipalité et précise les traductions en orientations budgétaires pour 2017.

*Priorités politiques de la Municipalité :*

-Logement, solidarité et protection du public :

- action du CCAS en faveur des séniors et des plus fragiles
- services à la population pour une qualité de vie toujours améliorée
- interventions de sécurité publique (recrutements d'Agents de Surveillance de la Voie Publique, ilotage, opération tranquillité vacances, vidéo protection, partenariat avec la police nationale, recrutement de deux policiers municipaux,...).

-Education et jeunesse :

- dispositif « Anim'écoles »
- dispositifs tels que « Ville Amie des enfants », Relais Partenaires Jeunes, Quevilly Etudes Secondaires et Supérieures
- actions d'animation et de prévention santé auprès du jeune public
- le conseil des 11 – 17 ans.

-Cadre de vie et environnement :

- gestion raisonnée des espaces naturels
- renforcement de la biodiversité
- intégration des animaux et de la nature dans la ville
- entretien des espaces publics.

-Culture, sport et vie associative :

- actions d'animation de la Ville (Bakayades en Ville, Forum des Associations, Lire au Parc ...)
- maintien du soutien financier à l'ensemble des associations.

*Traduction de ces priorités politiques en orientations budgétaires pour 2017 :*

*Les recettes de fonctionnement :*

- maintien du principe de stabilité des taux de fiscalité

- stabilisation des recettes
- diminution de la dotation forfaitaire de la moitié de la baisse observée en 2016
- nouvelle diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP),
- accroissement de la dotation de solidarité urbaine
- possible versement de 350 000 € de recettes grâce au Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal,
- légère réduction de l'attribution de compensation,
- 13 500 000 € de fiscalité directe sans augmentation des taux de fiscalité,
- hausse de 2% des produits des services et du domaine s'établissant à plus de 2 500 000 €,
- participations de la CAF et de l'Etat aux activités périscolaires,

*Les dépenses de fonctionnement :*

- maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel
- intérêts de la dette encore très faibles en 2017 (dette d'environ 7,5 € par habitant contre une moyenne de la strate de plus de 1 000 € par habitant)
- faible stock de dette, classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque)
- maîtrise des charges à caractère général (achat de prestations et de fournitures),
- maintien des actions d'animation de la Ville en lien avec le tissu associatif local,
- légère réduction des épargnes brute et nette
- garantir un niveau de d'autofinancement supérieur à 50 % et un recours à l'emprunt inférieur à 30 % pour les investissements,

*Les recettes d'investissement :*

- financement d'une section d'investissement grâce au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des recettes importantes attendues du Fonds de Soutien aux investissements des Communes mis en place par la Métropole,

*Les dépenses d'investissement :*

- les investissements 2017 continueront de traduire les priorités politiques de la Municipalité avec les projets suivants :

- *Le logement :*
- aménagement de l'éco-quartier Matisse, aménagement des zones de stationnement supplémentaires, et création d'une liaison vers l'avenue Franklin Roosevelt (1 120 000 €)
- aménagement du clos du Père Jules (phase opérationnelle)
- poursuite des programmes de réhabilitation de logements sociaux
- articulation de l'action de la Ville avec Quevilly Habitat pour garantir l'entretien extérieur des quartiers.

*La solidarité et la sécurité*

- sécurisation des entrées d'écoles
- équipement renforcé de la Police Municipale

### *La culture, le sport et la vie associative*

- modernisation des terrains de football et des équipements annexes
- travaux significatifs au sein du Théâtre Charles Dullin
- amélioration de l'accueil et les équipements de la Médiathèque
- rénovation du centre culturel Marx Dormoy
- acquisition d'une partie des locaux de La Poste situés sur l'avenue Léon Blum pour répondre aux besoins associatifs immédiats

### *Le cadre de vie et l'environnement*

- poursuite des plans pluriannuels d'entretien et de requalification des bâtiments mais aussi d'économies d'énergies (chauffage, isolation, toitures).
- poursuite de la politique de l'arbre
- participation de la Ville à l'opération paysagère de la piste rouge

### *L'éducation et la jeunesse*

- travaux de réaménagement de l'école Jean Moulin maternelle et de la cour de l'école Jean Cavallès élémentaire

### *La cohérence des orientations budgétaires avec les principes retenus par la Ville :*

- section d'investissement au moins maintenue au niveau de 2016 mais certainement améliorée, en raison d'opérations de grande envergure à lancer sur cet exercice.
- capacité de désendettement (durée théorique d'extinction de la dette en affectant l'épargne brute à son service) de 2,5 mois à comparer à une durée de 5 ans communément retenue pour les communes.

### Remise gracieuse de dette

Adopté à l'unanimité

Une famille a sollicité la remise gracieuse d'une partie des dettes dont elle est redevable envers la Ville. Cette femme seule, veuve et sans emploi, a inscrit son enfant au Centre de Loisirs pour l'année scolaire 2015 – 2016. Ce dernier n'a pas participé aux activités du Centre de Loisirs pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres. Si la maman a bien effectué les démarches pour désinscrire sa fille pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, elle a omis de le faire pour le troisième. Dans cette situation, une remise gracieuse de la dette est accordée à cette famille pour un montant de 41,80 €.

### Versement de subventions à des associations

Adopté à l'unanimité

De nouvelles demandes de subventions ont été adressées à la municipalité, elles concernent : l'Amicale Laique Bastié Calmette Salengro pour un montant de 3 671,64 € et le Comité départemental de l'Association Prévention Routière pour un montant de 50 €.

### Déclassement des collections de la médiathèque

Adopté à l'unanimité

La Médiathèque propose en libre accès à ses usagers des collections actualisées, reflet de la production littéraire, documentaire, musicale et cinématographique contemporaine. Des ouvrages plus anciens sont toutefois conservés dans la réserve de la Médiathèque, en tant qu'ouvrages de référence susceptibles d'être demandés par certains usagers. Pour les documents retirés des collections, le Conseil Municipal décide de renouveler régulièrement l'opération Brad'livres, permettant la

vente à prix modeste aux particuliers ; de faire don des documents à des associations et d'éliminer les documents invendables.

## DOSSIERS PRESENTES PAR M. ROSAY

### COMMUNICATION

#### Déchets ménagers – Bilan annuel 2015

Dont acte

Depuis le 1er janvier 2002, la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers des communes est assurée par l'intercommunalité, aujourd'hui la métropole Rouen Normandie. Le traitement des « déchets ménagers » est confié au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Agglomération de Rouen (SMEDAR). En 2015, les tonnages collectés, ont diminué de 2%. Cela représente un changement de la tendance globale sur les dernières années.

La collecte des textiles, linges et chaussures représente 846 tonnes en 2015, soit 8,9% d'augmentation.

### DELIBERATIONS

#### Cession du terrain non bâti des « ex-subsistances militaires » situé rue Paul Vaillant couturier a l'EURL PHC

Adopté à l'unanimité

Un nouveau projet de cession simple du terrain à l'EURL PHC par la Ville, se substitue au projet initialement voté par le Conseil Municipal. Le terrain d'une superficie totale de 92 429 m<sup>2</sup> sera vendu au prix de 3 235 015 € HT, conformément à l'estimation du service des domaines du 8 février 2016.

#### Cession d'un terrain nu à la société Free pour la construction d'un local technique chemin de la voute – Modification

Adopté à l'unanimité

Par délibération en date du 18 mars 2016, le Conseil Municipal a autorisé la commune à céder à la société FREE, un terrain non bâti d'environ 1000 m<sup>2</sup> afin d'y implanter un local technique nécessaire au déploiement de la fibre optique sur la commune. A ce titre, les parcelles cadastrées AZ 46 et 97 avaient été retenues.

Néanmoins, la société FREE nous a informé, par courrier en date du 30 septembre 2016, qu'elle souhaitait acquérir uniquement la partie n° 2 de la parcelle cadastrée Section AZ n°97. En conséquence, un accord est intervenu entre les parties pour une cession amiable. Le terrain, d'une superficie de 807 m<sup>2</sup>, sera vendu pour un prix de 109 000 € HT.

## DOSSIERS PRESENTES PAR MME MAILLET

### DELIBERATIONS

#### Concours « Parrainage musical »

Adopté à l'unanimité

La Ville souhaite poursuivre l'organisation d'un concours destiné à accompagner techniquement et artistiquement des groupes musicaux pendant 3 mois. L'accompagnement se déroulera sur 3 périodes spécifiques (1 groupe par période) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les lauréats du concours pourront notamment accéder aux studios de répétitions, enregistrer gratuitement une maquette, s'initier aux techniques de la scène etc... Le règlement sera disponible sur le site internet de la Ville.

### Dénonciation des conventions de financement relatives aux accueils de loisirs avec la C.A.F de la Seine Maritime pour les écoles Jaurès et Pasteur

Adopté à l'unanimité

Par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2015, la Ville a conclu un partenariat de financement avec la Caisse D'Allocations Familiales de Seine Maritime pour les écoles Jaurès et Pasteur. Dans ses nouvelles dispositions, la CAF souhaite regrouper l'ensemble des temps périscolaires et harmoniser les conventions municipales du ludo-éducatif du mercredi matin. Pour cela, les conventions d'objectifs des écoles Jaurès et Pasteur seront dénoncées par consentement mutuel de la Ville et de la C.A.F.

### DOSSIER PRESENTE PAR M. EZABORI

#### DELIBERATION

#### Attribution d'une subvention à la piscine de Grand Quevilly

Adopté à l'unanimité

Au vue de l'article 27 du contrat de délégation de service public et des éléments fournis par le délégataire, une subvention complémentaire de 24 348 € sera versée par la Ville à la piscine de Grand Quevilly afin de pallier la hausse notable des frais d'eau.

### DOSSIER PRESENTE PAR MME DUNET

#### DELIBERATION

#### Rapport sur la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes de la commune de Grand Quevilly

Adopté à l'unanimité

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret 2015-761 du 24 juin 2015 prévoient que dans les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants l'exécutif présentent un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

#### *La politique de ressources humaines de la collectivité :*

- effectifs titulaires : 73 % de femmes et 27 % d'hommes
- effectifs non titulaires : 74 % de femmes et 26 % de femmes
- traitement égal à l'accès à la titularisation
- emplois de direction et d'encadrement occupés à 65 % par des femmes et 35 % par des hommes
- vigilance entre temps complets et non complets (déséquilibre de rémunération).

#### *Les politiques de la collectivité en faveur de l'égalité entre femmes et hommes :*

- une délégation spécifique a été confiée à une élue pour assurer le bon avancement des actions
- petite enfance : horaires et modalités de garde ont adaptés pour apporter une réponse à tous les types de familles
- sport, de la culture et de la vie associative : équipements culturels prônant la mixité et le refus des stéréotypes, encouragement des pratiques féminines, subventionnement du planning familial
- dénomination féminine des aménagements urbains



*Des axes de progression pour développer un plan d'actions :*

La Ville entend poursuivre son action en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en intervenant sur trois axes :

- une administration exemplaire (la poursuite des efforts engagés en matière de politique de ressources humaines, une organisation du travail...)
- l'éducation à la parité, avec des animations en faveur de la jeunesse et de l'éducation qui intègrent, dès le plus jeune âge, les questions de parité, de mixité et de respect ;
- un cadre de vie favorisant la parité, la mixité et la tranquillité de toutes et tous.

DOSSIER PRESENTE PAR MME THEBAULT

DELIBERATION

Versement d'une subvention complémentaire aux associations ALBCS et Judo Club de Grand Quevilly

Adopté à l'unanimité

Grand Quevilly est jumelée avec la Ville de Laatzen depuis 1966. Dans le cadre des échanges associatifs entre les deux villes, une délégation s'est rendue à Laatzen du 30 septembre au 3 octobre pour les fêtes célébrant les 50 ans de jumelages afin de rencontrer des représentants associatifs allemands. Deux associations, l'ALBCS et le judo club de Grand Quevilly, qui ont chacune envoyé un représentant, ont sollicité la Ville pour le versement d'une subvention. Deux avenants seront signés avec ces deux associations permettant le versement de subventions d'un montant de 629,57 € pour chaque association.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. Le Maire prononce la levée de séance à 18h59.